

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 26 janvier 2017 à 18h00 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOEL
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 52 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 29 <sup>ème</sup> délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Départ après la 58 <sup>ème</sup> délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 10 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 52 <sup>ème</sup> délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
17	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
20	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
27	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
28	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
29	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
31	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
32	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
33	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
34	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
35	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
36	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
37	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
38	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
40	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
41	MERY	T	Eudes BOUVIER	
42	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
43	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
44	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
45	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
46	MOUXY	T	Nicolas MARC	
47	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
48	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

49 RUFFIEUX  
50 SAINT OFFENGE  
51 SAINT OURS  
52 SAINT PIERRE DE CURTILLE  
53 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
54 TRESSERVE  
55 TRESSERVE  
56 TRESSERVE  
57 TREVIGNIN  
58 VIONS  
59 VIVIERS-DU-LAC  
60 VOGLANS  
61 VOGLANS

T Olivier ROGNARD  
T Bernard GELLOZ  
T Christian REBELLE  
T Sylvie L'HEVEDER  
T Denise DE MARCH  
T Jean-Claude LOISEAU  
T Annie MOULIN  
T Eric COURSON  
T Gérard GONTHIER  
S Catherine TRANCHINO  
T Robert AGUETTAZ  
T Yves MERCIER  
T Martine BERNON

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

## Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet / Responsable communication  
Directeur du pôle développement  
Directeur des services à la population  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 123 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 67 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 58 présents (57 titulaires et 1 suppléant), et 66 votants.

*AMENAGEMENT*

**Comité de gestion du fonds d'aménagement urbain (FAU) de Rhône-Alpes  
Représentation de Grand Lac**

Monsieur le Président rappelle que le fonds d'aménagement urbain est régi par les articles R. 302-20 à R. 302-24 du Code de la construction et de l'habitation. Ce fonds à vocation à aider financièrement les communes éligibles et leurs EPCI dans la réalisation d'actions foncières et immobilières en faveur du logement social. Le FAU est administré par un comité de gestion présidé par le préfet et composé d'élus locaux de la région. Il instruit les demandes de subvention déposées par les communes ou les EPCI.

Il est proposé de désigner, pour représenter Grand Lac auprès du fonds d'aménagement urbain de Rhône-Alpes :

- Jean-Claude CROZE en tant que délégué titulaire,
- Corinne CASANOVA en tant que délégué suppléant.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- CONSTATE l'élection de Jean-Claude CROZE en tant que délégué titulaire et de Corinne CASANOVA en tant que délégué suppléant pour représenter Grand Lac auprès du Comité de gestion du fonds d'aménagement urbain de Rhône-Alpes.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 59
- Votants : 67
- Pour : 67
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Comité de gestion du fonds d'aménagement urbain (FAU) -  
Représentation de Grand Lac

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/01/2017

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 31/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1626 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170126-d1626-DE

---

**Date de décision :** 26/01/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)